

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 22 mars 2021 à 19h30

Présents: M et Mmes Choisy Michel, Choisy Marc, Pichard Patricia, Cozette Jean-Pierre, Grimal Jean-Luc, Grimal Cécile, Letupe Laurent, Pillon Marynès, Blot Lydie, Levasseur Yohann, Harrissart Richard, Gellynck Bernadette, Caule Delphine.

Pouvoir :

M. Butez Ch à M. Jean-Pierre Cozette.

Absente excusée :

Mme Ricquebourg P

Secrétaire de Séance : M. Richard Harrissart.

Compte administratif et compte de gestion 2020

Après présentation du Compte administratif 2020, il est proposé de procéder au vote par Monsieur Jean-Pierre COZETTE (doyen de l'assemblée).

Le compte administratif fait apparaître les résultats suivants concernant les opérations de l'exercice :

Dépenses de fonctionnement :	405 190.86 €
Dépenses d'investissement:	107 934.42 €
Recettes fonctionnement :	575 479.81 €
Recettes d'investissement :	93 140.31 €

Le résultat de clôture 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 170 288.95 € et un résultat cumulé de 644 089.03 €

Après vote, le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif.

Le conseil municipal adopte également le compte de gestion de monsieur le Receveur municipal qui est conforme au compte administratif.

Compte d'exploitation cantine - garderie

Monsieur le Maire présente le compte d'exploitation 2020 de la cantine garderie qui s'élève à 35 706.00 € pour l'ensemble du RPI.

La régie des recettes à perçu 16 970.00 € de participation des familles.

Après détermination des ratios de participation, la part incombant aux communes est la suivante :

- Commune de Rollot : 23 804.00 €
- Commune de Piennes-Onvillers : 11 902.00 €

Le conseil municipal approuve ce compte d'exploitation à l'unanimité.

Participation scolaire commune de Fescamps

Le Conseil municipal après calcul et délibération décide à l'unanimité de fixer pour l'année scolaire 2019-2020 la participation pour la commune de Fescamps à :

- **950 € pour un élève d'école maternelle.**

Durée d'amortissement assainissement Mairie / Ecole

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les comptes 204, 21531 et 21532 sont obligatoirement amortissables.

Il est donc nécessaire de fixer la durée d'amortissement de l'assainissement école/Mairie réalisé en 2019 pour un montant de 26 409.90 €.

Le conseil municipal après délibération,

- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement de l'assainissement école/mairie à 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2021.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces de nature administratives, techniques ou financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération intervention des services communaux sur domaine privé

Dans le cadre de certaines procédures (élagage de végétations débordant sur la voie publique, ramassage d'ordures, entretien de trottoir non effectué par le riverain), le Maire peut décider de faire intervenir l'agent communal en vue de procéder à une exécution d'office des travaux.

Si un tiers est identifié, un titre de recettes sera émis en fonction du nombre d'heures et des matériaux nécessaires.

La tarification suivante est proposée :

Elagage : 190 € pour une heure puis 45 € par heure supplémentaire

Taille de Haies : 190 € pour une heure puis 45 € par heure supplémentaire

Entretien de trottoir : 190 € pour une heure puis 45 € par heure supplémentaire

Comprenant : le temps de transport sur place, le temps passé sur les lieux, les produits et matériel utilisés et l'élimination des déchets accumulés lors de l'opération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la tarification proposée et autorise le Maire à émettre un titre si un tiers est identifié.

Travaux plomberie école

Monsieur le Maire explique que les classes de l'école du haut n'ont jamais été équipées d'eau chaude, et qu'il faut remédier à la situation.

Un devis a été demandé pour la pose de chauffe-eau, Monsieur le Maire informe que ces travaux sont subventionnables à la D.E.T.R.

Le Conseil Municipal donne son accord pour déposer un dossier de demande de subvention.

Monsieur Letupe explique qu'il faut se renseigner car il existe une solution peut-être moins onéreuse par la pose d'un boîtier rattaché aux tuyaux d'eau froide.

Monsieur le Maire en prend note et se renseignera.

Dossier à suivre....

Rapport FDE80

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le rapport FDE80 de 2019 est consultable en Mairie.

Questions diverses

Voiture ouvrier communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Messieurs Cozette et Letupe ont été voir plusieurs véhicules d'occasion afin d'équiper la Commune d'un véhicule de fonction. Le choix est arrêté sur un Kangoo de 120 000 kms à 5 700.00 €.

Equipement scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les deux classes de maternelles vont être équipées de TBI financés par la Com des Com.

Emploi saisonnier

Comme les années précédentes, il est nécessaire d'embaucher une personne pour cinq mois en renfort de l'ouvrier communal. Monsieur Choisy charge Monsieur Grimal de mettre une annonce sur le site Facebook de la Commune.

Logement de la Gare

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un locataire a été retenu par Maître Painset. Le bail sera signé le 1^{er} avril 2021.

Formation des élus

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il reçoit prochainement une responsable d'un organisme de formation. Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du Droit Individuel à la Formation (D.I.F), il est vivement recommandé aux élus de suivre des formations qui sont donc prises en charge. Des informations complémentaires seront transmises lors d'une prochaine réunion.

Problèmes de discipline dans le bus

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à de nombreuses indisciplines dans le bus scolaire du RPI, une réunion a lieu mercredi 24 mars 2021 à 14h00 afin de trouver des solutions.

Problèmes de stationnement devant les écoles

Monsieur le Maire signale que de très nombreux parents ne respectent toujours pas les interdictions de stationner aux abords des écoles et informe qu'une demande d'intervention a été déposée auprès de la Gendarmerie, et que ce sujet a été évoqué lors du dernier conseil d'école.

Commission fêtes et cérémonies

Madame Patricia PICHARD informe qu'un membre extérieur au Conseil Municipal, faisant partie de la Commission souhaite la quitter.

Madame Pichard signale que Monsieur Didier Pichard est d'accord pour prendre la place vacante.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Fin de séance : 21 H 00